

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE RUMIGNY**  
**80680 RUMIGNY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU 11 JUIN 2018**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix huit, le lundi 11 juin à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 5 juin 2018 par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Dominique EVRARD, Mme Véronique DUQUESNE, MM. François BONNECHERE, ,  
Mmes Florence MESSIO, Félicie ANDRIEU, Hélène FABRER, M. Richard MONNEHAY, Mme Marie-Claude BOUTIN, M. Gérard ADT.

Étaient absents, excusés :

M. Jean-Baptiste CARON qui a donné pouvoir à M. Gérard ADT.

Mme Dominique SCHAEVERBEKE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BOUTIN.

Daniel GIRAULT qui a donné pouvoir à M. Richard MONNEHAY

M. Vadim VAN KERCKHOVE, Mme Dominique CROGNIER.

Le Conseil Municipal a désigné Marie-Claude BOUTIN secrétaire de séance.  
Compte rendu affiché le 12 juin 2018.

**INFORMATIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les informations suivantes :

- Amiens Métropole a équipé l'école de Rumigny d'un bac roulant pour le recyclage du papier.
- La commune a été victime d'un vol de carburant dans le petit garage jouxtant la Mairie, le 24 mai. Les jerrycans contenant les 100 litres achetés la semaine précédente pour alimenter les tondeuses ont été volés. La même équipe a procédé à des vols de carburants le même jour à Namps et Bacouël.
- Les recettes correspondant à la vente des 2 premiers terrains communaux ont été perçues (96 300 €). Elles abonderont les recettes du budget 2018. Un couple est intéressé par le troisième terrain..
- Seule la Préfecture de la Somme a répondu aux demandes de subventions pour les travaux à la salle des fêtes. Ce sont près de 49000 euros que nous sommes susceptibles de recevoir de la part de l'Etat.
- Un travail est en cours avec les agents communaux et l'entreprise Signature Nord pour la fourniture de panneaux de signalisation dans le cadre de la centrale d'achats. Le devis s'élève à 1518,58 € hors taxes.
- L'un de nos deux défibrillateurs a été utilisé en mai lorsqu'un joueur a eu un malaise. La batterie et les électrodes de nos deux appareils sont à changer.
- Le poste de Chantal SEIGNEUR ne pourra être supprimé qu'en septembre, après avis du comité technique du centre de gestion (prochaine réunion le 3 septembre). Le centre de gestion de la Somme nous a informés que Monsieur Didier Pourny est désormais définitivement inapte à son travail. Il sera en retraite à la date du 2 mai 2019. Son poste sera supprimé à cette date.
- La suppression du SIVU et de la crèche d'Hébécourt ne sont pas à l'ordre du jour. Mais il est certain qu'elle devra fonctionner avec moins de postes et une nouvelle organisation

afin de palier à la suppression progressive des emplois aidés, pour limiter le dérapage du budget.

- Notre députée, Barbara Pompili, nous a transmis la réponse du Ministre de l'intérieur sur la question que nous avons souhaité lui poser concernant le financement de l'instruction des documents d'urbanisme. Le Ministre estime que l'instruction des permis de construire relève de la "puissance publique" et qu'on ne peut donc pas les faire payer au pétitionnaire.
- La commune, celle d'Hébécourt et les enseignantes du RPC sont en discussion avec la compagnie Art Tout Chaud de la Maison du théâtre pour une résidence sur nos communes dans le cadre d'un « CLEA ».
- Marie-Claude prend sa retraite. Elle est remplacée par Monsieur Mathieu PELLETIER qui vient de la brigade.
- Le département de la Somme va entreprendre une réforme de la sectorisation des collèges en raison de la baisse démographique et de la chute du taux d'occupation des collèges. Notre commune est susceptible d'être concernée par un changement du collège de rattachement.
- Compte tenu de la difficulté rencontrée pour désherber le cimetière, un devis de traitement chimique sera demandé à une société.

### **LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 MARS**

Approuvé et signé par tous les membres présents.

### **2018-19 – RIFSEEP – FIXATION DES MODALITES PRACTIQUES**

#### **Délibération ajournée**

### **2018-20 – SALLE POLYVALENTE –MAITRE D'ŒUVRE RETENU**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé une consultation des maîtres d'œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, selon une procédure adaptée.

Le dossier a été gratuitement mis à disposition sur le profil d'acheteur : marchespublics596280.fr. Un avis d'appel à concurrence a été publié au BOAMP.

La commission « vie au village » a retenu le soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Il s'agit du cabinet Pascal BRASSART.

Le montant de l'offre est de 27 900 euros hors taxes (33 480 euros TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- d'approuver le choix de la commission
- d'inscrire à son budget le montant de la dépense.
- charge Monsieur le Maire de notifier le marché.

### **2018-21 - DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire invite François BONNECHÈRE à présenter au conseil municipal les ajustements à apporter au budget, en raison d'une mauvaise imputation des crédits nécessaires au paiement des honoraires du maître d'œuvre de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- de retrancher au compte 2128 (autres agencements et aménagements de terrains) les dépenses d'investissement d'un montant de 420 000 €.
- de porter au compte 2031 (frais d'études) en dépenses d'investissement un montant de 40 000 €.
- de porter au compte 2313 (constructions) en dépenses d'investissement un montant de 380 000 €.

## **2018-22 – ECLAIRAGE PUBLIC – COUPURE NOCTURNE – RETOUR SUR L'EXPERIMENTATION**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé le 19 mars dernier, à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser un test dès le mois d'avril en interrompant l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, tous les soirs de 23h00 jusqu'à 5h00 le lendemain.

- de statuer passée cette période sur la poursuite ou l'ajustement de la mesure

Il indique que cette initiative a reçu principalement des échos extrêmement favorables d'habitants sensibles aux économies à réaliser et à son intérêt sur le plan environnemental. Mais certaines personnes ont souhaité un décalage de l'intervalle de 6 heures de l'extinction.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à débattre de ce sujet.

Le Conseil Municipal est favorable à la pérennisation de la mesure, mais partagé entre un décalage d'une demi-heure et un décalage d'une heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter définitivement cette extinction de 6 heures de l'éclairage.

Par 7 voix contre 5, il décide d'interrompre l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, tous les soirs à 23H00 jusqu'à 5h00 le lendemain.

Il propose de contacter la FDE pour étudier une extinction en fin de nuit avant l'heure légale du lever du soleil.

## **2018-23 – AMENAGEMENTS DE SECURITE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé le 12 février dernier, à l'unanimité des membres présents, d'engager la réalisation en 2018/2019 de travaux d'aménagements de sécurité routière sur l'axe rue de Saint Sauflieu / rue de Sains.

Les services techniques d'Amiens Métropole nous ont indiqué peu de temps après que, suite à des « jurisprudences », il y avait lieu d'ajuster les projets présentés en janvier.

Ce matin, les services d'Amiens Métropole ont présenté les projets qui se veulent définitifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide d'approuver le dernier projet concernant la rue de Sains, travaux à réaliser en 2018.
- décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de fonds de concours avec Amiens Métropole.
- décide de porter à son budget 2018 la somme de 7500 €.

## **2018-24 – MODIFICATION DU PLH-AVIS**

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire du 15 mars 2018 a arrêté le projet de modification du Plan Local de l'Habitat 2012-2018 afin d'intégrer 6 nouvelles communes : Cardonnette, Ferrières, Querrieu, Saint-Vast-en-Chaussée, Seux et Vaux-en-Amiénois.

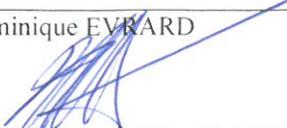
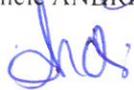
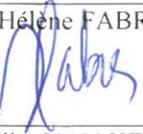
L'avis du conseil municipal est requis sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de formuler un avis favorable sur ce document.

## **FIXATION D'UNE DATE DE COMMISSION**

- Vie au village (13 juillet, fête communale, incivilités): mercredi 20 juin à 19h00.

Emargement des membres présents à la séance :

M. Dominique EVRARD 	Mme Véronique DUQUESNE 	M. François BONNECHERE 
M. Daniel GIRAULT <i>absent</i>	Mme Florence MESSIO 	Mme Félicie ANDRIEU 
Mme Hélène FABRER 	M. Jean-Baptiste CARON	M. Richard MONNEHAY 
M. Vadim VAN KERCKHOVE <i>absent</i>	Mme Marie-Claude BOUTIN 	Mme Dominique SCHAEVERBEKE
M. Gérard ADT 	Mme Dominique CROGNIER	